

SELARL LEGAHUIS CONSEILS

Commissaires de Justice Associés

05 rue de la Lionne
45000 ORLEANS



PROCÈS-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT

Du 21 JUILLET 2025

Référence étude MD :120534

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE VINGT ET UN JUILLET**A LA REQUETE DE :**

S.A.S PEPSICO FRANCE immatriculée au SIREN sous le numéro 381511039 dont le siège est 15 Boulevard Charles de Gaulle 92705 COLOMBES CEDEX Agissant poursuites et diligences de son président domicilié en cette qualité audit siège

S.N.C. LIDL, au Capital de 458000 000 Euros, inscrit au répertoire SIREN sous le numéro 343262622, dont le siège est 1, Rue de Hanovre CS 21313 92298 CHATENAY MALABRY CEDEX Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Lesquelles m'exposent :

Qu'elles organisent un jeu avec obligation d'achat intitulé « JEU CONCOURS PEPSICO », en France métropolitaine, du 05 août 2025 à 08 heures 00 au 23 août 2025 à 23 heures 59, et accessible via l'application mobile LIDL PLUS France.

Que pour y participer, il convient de suivre les modalités suivantes :

- Se connecter sur l'application LIDL PLUS.
- S'assurer que son adresse e-mail et son adresse postale exactes et complètes sont renseignées dans son compte LIDL.
- Prendre connaissance du règlement du Jeu et l'accepter dans toutes ses stipulations.
- Cliquer sur « Jouer ».
- Acheter un ou plusieurs produits éligibles des marques Pepsi, Doritos, Lay's ou Lipton dans les supermarchés LIDL situés en France métropolitaine, en scannant impérativement sa carte de fidélité Lidl Plus.

Que les gagnants sont désignés par un tirage au sort.

Que sont mis en jeu les dotations suivantes :

- 2 séjours pour 2 personnes d'une valeur commerciale unitaire de 4 515 € TTC.
- 4 week-ends en France pour 2 personnes, d'une valeur commerciale unitaire de 995 € TTC
- 3 stand up paddles, d'une valeur commerciale unitaire de 540 € TTC

Et qu'il est de leur intérêt d'en faire déposer le règlement en mon Etude, lequel se trouve ci-après reproduit :

**REGLEMENT DU « JEU CONCOURS PEPSICO »
JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT****Article 1 : SOCIETES ORGANISATRICES**

La société **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458.000.000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro : 343 262 622, dont le siège social est situé au 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « LIDL ») et

La société **PepsiCo France**, société par actions simplifiée au capital de 47 065 000 euros dont le siège social est situé au 15 boulevard Charles de Gaulle - 92705 Colombes Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 381 511 039 (ci-après « PepsiCo »),

ci-après désignés ensemble les « sociétés organisatrices »,

co-organisent un jeu par tirage au sort avec obligation d'achat dans les supermarchés Lidl situés sur le territoire français intitulé « JEU CONCOURS PEPSICO », du 05/08/2025 08h00 au 23/08/2025 23h59 (ci-après le « Jeu ») accessible sur l'application mobile LIDL PLUS France (ci-après « l'Application »).

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION2.1 Participants

La participation au Jeu est ouverte aux personnes physiques de plus de 18 ans à la date de participation résidant en France métropolitaine disposant d'un compte LIDL PLUS avec une adresse e-mail et une adresse postale exactes et complètes renseignées, et ayant adhéré au programme de fidélité LIDL PLUS (ci-après le(s) « Participant(s) »), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de toute personne physique ayant participé à l'organisation du Jeu. On entend par « organisation » notamment la conception, l'élaboration, la gestion et le contrôle.

2.2 Support de jeu

Le Jeu est exclusivement accessible sur l'Application à télécharger sur les stores Android et Apple. Aucun autre moyen de participation ne sera accepté. En cas de première utilisation de l'Application, la création d'un compte LIDL et l'adhésion au programme de fidélité Lidl Plus sont impératives avant de pouvoir participer au Jeu.

2.3 Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur l'Application LIDL PLUS ;
2. S'assurer que son adresse e-mail et son adresse postale exactes et complètes sont renseignées dans son compte LIDL (ces données sont essentielles pour l'annonce du gain et la remise de la dotation) ;
3. Prendre connaissance du règlement du Jeu et l'accepter dans toutes ses stipulations, puis cliquer sur « **JOUER** » sur la page d'accueil de l'Application. Il est précisé que cette action est à réaliser une seule et unique fois sur toute la durée du Jeu.
4. **Acheter un ou plusieurs produits éligibles des marques Pepsi, Doritos, Lay's ou Lipton** dans les supermarchés LIDL situés en France métropolitaine, en scannant impérativement sa carte de fidélité Lidl Plus (disponible au format digital uniquement dans l'Application) :

Nr Article	Dénomination Article	Contenance
173170	LIPTON PECHE 0,5L	0,5l
188742	Lipton Ice Tea Pêche	1,75L
199636	Doritos Nacho Cheese	160g
209304	Pepsi Zero Sleek Can	6x33cl
209307	Lipton Ice Tea Sleek	6x33cl
209333	Lay's saveur BBQ	250g
209334	Lay's Chips Poulet	250g
213145	Lay's 3D's Bugles	150g
214166	Pepsi Zero 50cl	50cl
1001982	Lay's chips nature	250g
5618632	Lay's Chips Ancienne	295g
5618633	Lay's Chips Paysanne	295g
5620350	Pepsi Zero Sleek Can	33cl
5620351	Lipton Ice Tea Sleek	33cl
5622461	Pepsi Zéro sucres	6x2l
5622469	Pepsi Regular 6x2l	6x2l
209306	PEPSI ZERO SLK CAN	10x330ml

Si les conditions précédentes ont été respectées, le participant se verra octroyer une (1) vignette dématérialisée par tranche de deux (2) Euros d'achat réalisé lors d'un même passage en caisse parmi les produits éligibles. Il est rappelé que le participant doit s'assurer de scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors de

son passage à caisse pour obtenir les vignettes sur son compte LIDL. A défaut, il ne sera procédé à aucune régularisation a posteriori de l'attribution des vignettes.

- 5. Dès que le participant a cumulé deux (2) vignettes, il peut envoyer une (1) participation au Jeu en cliquant sur « ENVOI PARTICIPATION » dans l'Application.** Il est précisé que cette action est à réaliser pour chaque participation, c'est-à-dire toutes les 2 vignettes collectées. Il ne pourra être procédé à aucune régularisation de l'envoi des participations après la fin du Jeu. Aucun autre mode de participation n'est accepté.

Exemple 1 : lors du passage en caisse, si le total des achats sur les produits éligibles représente 2€, le participant collecte 1 vignette sur son compte LIDL. Il ne peut pas envoyer de participation au Jeu.

Exemple 2 : lors du passage en caisse, si le total des achats sur les produits éligibles représente 6€, le participant collecte 3 vignettes sur son compte LIDL. Il peut envoyer une participation au Jeu.

Exemple 3 : lors du passage en caisse, si le total des achats sur les produits éligibles représente 8€, le participant collecte 4 vignettes sur son compte LIDL. Il peut envoyer deux participations au Jeu.

L'envoi d'une participation octroie une chance d'être tiré au sort pour remporter l'une des dotations listées à l'article 4. Pour vérifier la date de participation, le moment de réception des données est enregistré électroniquement sur le serveur de la société LIDL (fuseau horaire de Paris).

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions est formellement nulle et sera écartée du tirage au sort.

Le participant peut participer autant de fois qu'il le souhaite pendant la période de Jeu. Toutefois, un participant ne peut prétendre qu'à une seule dotation. Ainsi, si un participant est désigné deux fois gagnant lors du tirage au sort, seule la première désignation sera comptabilisée pour l'attribution de la dotation.

Article 3 : MODE DE DETERMINATION DES GAGNANTS

A l'issue du Jeu, un tirage au sort sera réalisé par Pepsico le 05/09/2025 parmi les participations régulières reçues par LIDL pendant la durée du Jeu.

Article 4 : DOTATIONS MISES EN JEU ET REMISE AUX GAGNANTS

4.1 Nature et valeur des dotations

PepisCo met en jeu les dotations suivantes :

- **2 x Séjour pour 2 personnes**, d'une valeur commerciale unitaire de 4 515€ TTC, à la destination du choix du gagnant parmi les suivantes :
- 1) **TENERIFE**, séjour comprenant :
 - Les frais de transports remboursés dans la limite de 300 euros et sur présentation des justificatifs pour se rendre à l'aéroport de Paris (reçus détaillés de carburant, péage, vols, trains, ...) ;
 - Les vols aller/retour au départ de Paris et à destination de Ténérife en classe économique comprenant les taxes aériennes et un bagage cabine par passager aux dimensions fixées par la compagnie aérienne ;
 - La location d'une voiture pendant les 7 jours de voyage (kilomètres illimités - Catégorie B - Hors assurances) ;
 - 6 nuits dans un hôtel 3 étoiles (en chambre double) à Ténérife incluant les petits déjeuners.
 - Une carte de crédit prépayée à hauteur de 400 euros dématérialisée (sur téléphone via Apple Pay ou Google Wallet), destinée aux dépenses des voyageurs pendant le séjour ;
 - Une croisière en catamaran d'une durée de 3 heures ;
 - Une balade en kayak d'une durée de 2 heures ou la location de paddle pour une demi journée au choix du gagnant.

2) MAJORQUE, séjour comprenant :

- Les frais de transports remboursés dans la limite de 300 euros et sur présentation des justificatifs pour se rendre à l'aéroport de Paris (reçus détaillés de carburant, péage, vols, trains, ...)
- Les vols aller/retour au départ de Paris et à destination de Majorque en classe économique incluant les taxes aériennes et un bagage cabine par passager aux dimensions fixées par la compagnie aérienne ;
- La location d'une voiture pendant les 7 jours de voyage (kilomètres illimités - Catégorie B - Hors assurances) ;
- 6 nuits dans un hôtel 3 étoiles (en chambre double) à Majorque incluant les petits déjeuners ;
- Une carte de crédit prépayée à hauteur de 400 euros dématérialisée (sur téléphone via Apple Pay ou Google Wallet), destinée aux dépenses des voyageurs pendant le séjour ;
- Une croisière en catamaran d'une durée de 5 heures ;
- Une balade en kayak d'une durée de 2 heures ou la location de paddle pour une demi journée au choix du gagnant.

3) MARRAKECH, séjour comprenant :

- Les frais de transports remboursés dans la limite de 300 euros et sur présentation des justificatifs pour se rendre à l'aéroport de Paris (reçus détaillés de carburant, péage, vols, trains, ...)
 - Les vols aller/retour au départ de Paris et à destination de Marrakech en classe économique incluant les taxes aériennes et un bagage cabine par passager aux dimensions fixées par la compagnie aérienne. 6 nuits dans un riad typique (en chambre double) au sein de la médina incluant les petits déjeuners ;
 - Une carte de crédit prépayée à hauteur de 600€ dématérialisée (sur téléphone via Apple Pay ou Google Wallet), destinée aux dépenses des voyageurs pendant le séjour ;
 - Une balade à dos de chameau et quad dans le désert d'Agafay avec dîner-spectacle d'une durée totale de 6 heures ;
 - Une visite guidée des souks par un guide professionnel d'une durée de 2 heures ;
 - Un vol en montgolfière près de Marrakech d'une durée de 4 heures ;
 - Une excursion d'une journée dans la vallée de l'Ourika.
- **4 x séjours « week-end en France »** pour 2 personnes, d'une valeur commerciale unitaire de 995 € TTC, à la destination du choix du gagnant parmi : **Collioure / La Rochelle / St-Malo / Saint-Jean-de-Luz / Hendaye / Cassis**

Séjour comprenant :

- Les frais de transports remboursés dans la limite de 150 euros et sur présentation des justificatifs pour se rendre à la destination choisie ;
- 2 nuits dans un hôtel, appartement, ou maison d'hôtes pour 2 personnes (en chambre double) dans la destination choisie incluant les petits déjeuners ;
- Une excursion en bateau d'une heure le long de la côte avec un guide local au départ du port.

Les séjours ne comprennent pas :

- L'assurance annulation
- Les repas et boissons hors forfait
- Les frais de transports hors forfait
- Les taxes de séjour

Pour tous les séjours, les dates du voyage sont au choix du gagnant, à l'exception du mois d'août et de la période du 24 décembre au 2 janvier. Elles doivent être communiquées à l'Organisateur au moins 4 mois avant la date de départ souhaitée et dans le délai d'un an à compter de l'annonce du gain.

- **3 x Stand up paddle**, d'une valeur commerciale unitaire de 540€ TTC, incluant une planche, pagaie et pompe, pour une charge maximale de 130 kilogrammes et d'une capacité maximum de 2 personnes.

4.2 Remise des dotations aux gagnants

PepsiCo ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution ou jouissance de la dotation en cas d'évènement indépendant de sa volonté (grèves, conditions météorologiques, indisponibilité ou incapacité du gagnant, etc.).

En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, PepsiCo pourra remplacer la dotation définie au règlement par une dotation de nature et de valeur équivalente sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque contestation.

Seuls les gagnants seront informés des résultats du Jeu et de la dotation remportée.

Les gagnants des séjours seront contactés par email par PepsiCo ou par l'agence Ailleurs Communication mandatée par PepsiCo, à l'adresse e-mail mentionnée dans le compte Lidl dans un délai de 15 jours à partir du tirage au sort pour convenir des modalités de réception de la dotation.

Les gagnants sont invités à vérifier tous les dossiers de leur boîte à lettres électronique, y compris les courriels indésirables, afin de détecter tout courriel émanant de PepsiCo ou de l'agence Ailleurs Communication.

A partir de la date de réception de cet email, les gagnants auront 15 jours pour répondre à cette communication et fournir l'ensemble des informations qui leur seront demandées notamment mais non exclusivement, confirmer leurs données personnelles et celles de leur accompagnant.

A défaut de réponse sous ce délai de 15 jours, la dotation sera considérée comme perdue.

S'agissant des Stand up paddle, les lots seront expédiés par PepsiCo ou toute société mandatée par elle à l'adresse postale indiquée par le gagnant dans son compte LIDL dans un délai de 15 jours suivant la notification au gagnant de son gain.

Dans le cas où la dotation serait retournée à l'expéditeur, la dotation sera considérée comme perdue, le gagnant disqualifié et la dotation demeurera la propriété pleine et entière de PepsiCo. PepsiCo sera libre de la réattribuer ou de ne pas la remettre en Jeu.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité à PepsiCo ou son mandataire désigné.

Les dotations attribuées sont nominatives et ne pourront pas être cédées à des tiers gratuitement, à titre onéreux ou de quelque façon que ce soit. En aucun cas il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Les dotations ne pourront être échangées contre une autre dotation.

Dans l'hypothèse où un gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de la dotation dans les conditions décrites dans le présent règlement, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet de la dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part des sociétés organisatrices.

Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

Article 5 : RESPONSABILITE

Les modalités de participation au Jeu (article 2) relèvent de la seule responsabilité de LIDL. PepsiCo est exclusivement responsable de la détermination des gagnants et la remise des lots (articles 3 et 4).

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, les sociétés organisatrices se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre les poursuites qui s'imposent, notamment de nature judiciaire.

Il est expressément rappelé les limites du réseau Internet et de l'absence de sécurité totale lors de son utilisation. Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables de la non-réception d'une participation en raison du dysfonctionnement du réseau Internet, de la contamination du mobile du participant par d'éventuels virus, de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal du participant, de la perte de données et autres dommages causés du fait de l'utilisation du réseau Internet par le participant.

Les sociétés organisatrices ne sauraient pas plus être tenues responsables dans le cas où le participant ne pourrait se connecter à l'Application et/ou envoyer une participation au Jeu en raison d'un défaut technique de son mobile, de l'encombrement du réseau Internet, ou encore si la version de l'Application est obsolète.

Article 6 : ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU

Les sociétés organisatrices se réservent la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de leur volonté. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de jeu sera publié sur la page dédiée au jeu concours sur le site de LIDL accessible ici : <https://www.lidl.fr/c/jeu-concours-pepsico/s10075813>

Les sociétés organisatrices se réservent la faculté de remplacer tout ou partie des dotations par des dotations de valeur au moins équivalente en cas de force majeure ou de circonstances indépendante de leur volonté, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 7 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par les sociétés organisatrices dans la mesure où l'accès à l'Application se fait sur une base gratuite ou forfaitaire, l'abonnement au service du fournisseur d'accès à Internet étant contracté par le participant pour son usage personnel et général du réseau Internet.

Article 8 : CONTACTS

Pour toute question relative aux dotations, à la désignation des gagnants et à la remise des dotations, le Participant est invité à contacter Ailleurs Communication, l'agence mandatée par Pepsico, via l'adresse suivante dpo@ailleurscommunication.fr

Le service client de PepsiCo est également joignable :

- par téléphone au 0 805 803 903 ;
- par courrier à : PepsiCo France, 15 Boulevard Charles De Gaulle, 92705 Colombes Cedex, France

Pour toute question relative aux conditions de participation et au déroulement du Jeu, le participant peut contacter le service client de LIDL :

- Via le formulaire suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?>
- Par e-mail à contact@lidl.fr
- Par courrier postal à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg

Article 9 : PROTECTION DES DONNEES

9.1 Finalités et bases juridiques du traitement

Les données des Participants et des gagnants (Voir ci-dessous « Données traitées ») sont transmises à PepsiCo via l'application Lidl Plus par la société Lidl SNC, 1 rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex, dans le strict cadre du jeu. Ce traitement est basé sur l'acceptation du présent règlement (relation contractuelle).

Les sociétés organisatrices pourront être amenées à traiter des données à des fins de gestion des demandes de renseignements et de réclamations dans le cadre de leurs intérêts légitimes.

Aux termes du présent jeu concours, les sociétés organisatrices agissent en tant que responsables de traitement distincts pour les opérations de traitement relevant chacune de leur périmètre.

9.2 Données traitées

Lidl fournira le microsite de la promotion « Lidl Plus », collectera et traitera les données à caractère personnel suivantes :

- Pour les participants :
 - Numéro d'identification
- Pour les gagnants :
 - Numéro d'identification

- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse email
- Adresse postale

- Pour les réclamations :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Adresse postale
- Numéro de téléphone

Veillez-vous référer à l'avis de confidentialité de Lidl pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602>.

9.3 Destinataire des données

Dans le cadre de l'organisation du tirage au sort et de la remise des dotations aux gagnants, LIDL SNC transmettra PepsiCo les données à caractère personnel suivantes :

- Pour le tirage au sort : le numéro d'identification client des Participants inscrits au programme Lidl Plus, ayant complété la collecte de timbres requise.
- Pour l'attribution des lots : prénom, nom, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale.

Les données personnelles des Participants ne seront communiquées qu'à une liste limitée de personnes concernées par l'opération au sein de PepsiCo.

PepsiCo ne partage les données personnelles des Participants qu'à ses sous-traitants qui ont un intérêt légitime à en connaître en raison de leur implication dans le tirage au sort et/ou l'expédition des dotations, conformément à l'article 28 du RGPD.

Dans le cadre de la prise de contact avec les gagnants par email en vue de l'attribution des lots, outre PepsiCo, l'agence Ailleurs Communication mandatée par PepsiCo, pourra assurer cette prise de contact à l'adresse qu'ils auront communiqué sur leur compte Lidl Plus. Les données sont collectées et stockées par la dite-société, pour le compte de PepsiCo et traitées conformément à la politique de confidentialité PepsiCo et le présent règlement.

Dans le cadre de l'attribution des lots des stand up paddle, les lots seront expédiés par PepsiCo ou Ailleurs Communication, 2 bis rue de Verdun, 64320 Bizanos, 05 59 98 04 04, RCS PAU 537 919 904 - APE 70227 - SIRET 53791990400012 à l'adresse postale indiquée par le gagnant dans son application LIDL PLUS. Les données sont collectées et stockées par la dite-société, pour le compte de PepsiCo.

9.4 Durée de conservation des données

Les données collectées par LIDL SNC dans le strict cadre du jeu seront conservées pendant un délai de 45 jours pour le traitement des demandes liées aux seuls besoins du jeu.

Les données personnelles des Participants collectées par PepsiCo seront conservées le temps nécessaire à la bonne organisation du Jeu, puis archivées pour une durée de 1 an, lui permettant de respecter toute obligation légale ou pour une durée équivalente au délai légal de prescription.

9.5 Droits des participants au jeu

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsqu'applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et de retrait au consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès des sociétés organisatrices :

- LIDL SNC : en contactant son service client :
 - o Par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
 - o ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>,
 - o ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
 - o ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.
- PepsiCo : par courrier électronique à l'adresse suivante : europa.privacy@pepsico.com ou via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://submit-irm.trustarc.com/services/validation/8f56577f-ce88-4c24-8de2-4c7c39cf1a50>

Pour toute autre demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont PepsiCo et Lidl SNC traitent les données personnelles des Participants, les Participants peuvent écrire aux sociétés organisatrices :

- PepsiCo : aux coordonnées mentionnées au paragraphe précédent.
- Lidl SNC : par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle en cas de violation des règles de protection des données applicables, à savoir en France la CNIL.

Pour une information complète sur les traitements de LIDL France, consultez notre [politique de protection des données](#).

Toutes les données des Participants collectées dans le cadre du Jeu, quelle que soit la finalité, seront utilisées par PepsiCo et ses sous-traitants conformément aux dispositions du RGPD et de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et conformément à la Politique de confidentialité accessible sur le site <https://pepsicoprivacypolicy.com/fr/home>

Article 10 : LITIGE ET DROIT APPLICABLE

Le présent règlement ainsi que le Jeu sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de la société organisatrice concernée, tel que précisé à l'article 8 du règlement.

Article 11 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU REGLEMENT

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations. Le règlement est mis gratuitement à disposition :

- sur le site de LIDL à l'adresse <https://www.lidl.fr/c/jeu-concours-pepsico/s10075813>
- sur simple demande à l'adresse contact@lidl.fr

Article 12 : DEPÔT DU REGLEMENT

Le règlement est déposé auprès de l'étude de Commissaires de justice associés au sein de la SELARL LEGAHUIS CONSEILS, titulaire d'un office de Commissaire de justice sis 5 rue de la Lionne à Orléans 45 000.

Déférant à cette requête

Maître Marc LELIEVRE ou Maître Alexandra GILLARD, Commissaires de Justice associés au sein de la SELARL LEGAHUIS CONSEILS dont le siège social est à Orléans, titulaire de deux Offices de Commissaires de Justice à Orléans 5, rue de la Lionne (45000) et Montargis, 30, Avenue du Général de Gaulle (45200), pour l'un deux soussigné

Constatations

Déférant à cette réquisition, j'ai vérifié la légalité de cette opération au regard de la législation Française en vigueur, et notamment au regard de l'ordonnance n°2016-301 du 14 Mars 2016, de l'article L121-1 et L121-20 du Code de la Consommation, de la Directive 205/28/CE du 11 Mai 2005, à la loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978 modifiée par la loi du 06 Août 2004 et j'ai procédé ce jour à l'enregistrement en l'Etude du dépôt du règlement complet reçu en l'Etude le 21 juillet 2025 lequel est établi sur 9 pages et rédigé en 12 articles numérotés de 1 à 12 ainsi qu'un extrait de règlement